

33 - Subvention d'équipement à la Blanchisserie du Refuge

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La Blanchisserie du Refuge, atelier chantier d'insertion oeuvrant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, a pour objectif de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de construire un projet professionnel et de les accompagner dans une pérennisation d'une solution professionnelle. De par ses prestations de blanchisserie qui s'adressent tant aux particuliers qu'aux professionnels et collectivités, elle accueille en priorité des femmes issues des quartiers prioritaires du CUCS. En 2010, 54 personnes ont ainsi été accompagnées, issues pour 80 % d'entre elles des quartiers prioritaires CUCS, pour la plupart bénéficiant des minima sociaux (64 %), et ayant un niveau de qualification très faible. Le chantier d'insertion constitue donc pour ce public une première étape dans le monde du travail.

Depuis son installation dans les locaux de la rue de Vesoul en 2008, pour laquelle la Blanchisserie a reçu une aide de la Ville, les conditions de travail et d'accueil se sont améliorées. Néanmoins, les installations restent modestes et le matériel actuel ne permet pas une optimisation de la prestation ni des coûts de revient de cette prestation. Parallèlement, chaque année la Ville de Besançon apporte son soutien à la structure dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Cette subvention, qui n'est pas une aide de fonctionnement, résulte du fait qu'au moins 70 % des personnes bénéficiaires de l'action d'insertion résident dans les quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de la Ville.

Lors de réunions de travail avec les services de la Ville avec qui la Blanchisserie du Refuge est partenaire sur l'expérimentation des couches lavables dans les crèches municipales, il est apparu qu'un équipement faisait défaut au développement de son activité, celui du préchauffage de l'eau. La plupart des blanchisseries, des plus modestes aux plus industrielles, travaillent avec de l'eau chaude voire de la vapeur pour mener à bien leur process de nettoyage des textiles. Ceci permet un gain de temps et une meilleure efficacité, ainsi que d'importantes économies d'énergie par une augmentation du rendement du chauffage de l'eau.

La Blanchisserie souhaite ainsi installer un équipement de chauffage de l'eau à haut rendement au gaz naturel permettant une alimentation en eau chaude des machines actuelles et une diminution de la consommation énergétique d'au moins 20 %. Les conditions d'installation de la blanchisserie dans un local de location ne permettent pas d'envisager un système solaire pour le chauffage de l'eau. Ne pouvant pas assurer cet investissement seule, la Blanchisserie du Refuge a sollicité la Ville pour une aide à l'investissement. Le Conseil Régional est également sollicité, avec un accompagnement de Franche-Comté Active. Le montant total de l'investissement prévu s'élève à environ 20 000 € HT.

L'activité de la Blanchisserie du Refuge, de par son travail d'insertion et de son activité future dans le domaine de conception et nettoyage de couches lavables, répond aux trois piliers du développement durable (Economie, Social, Environnement). C'est pourquoi la Ville de Besançon a souhaité soutenir cet investissement dans le cadre de sa politique de développement durable.

Il est proposé de subventionner la Blanchisserie du Refuge à hauteur de 5 000 € sur cet investissement.

En cas d'accord, cette subvention sera prélevée au chapitre 204.830.2042.3619.10003 qu'il convient d'abonder par un transfert d'égal montant de l'imputation 21.830.2188.3619.10003 qui sera proposé lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2011.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention d'équipement à la Blanchisserie du Refuge d'un montant de 5 000 €.

«M. LE MAIRE : Nous connaissons bien la Blanchisserie du Refuge car ils travaillent avec nous dans le domaine du lavage des couches.

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Je voulais juste souligner le partenariat exemplaire que nous avons avec la Blanchisserie du Refuge sur cette expérimentation et le fait que la subvention d'équipement qui va être versée par la Ville permettra de poursuivre cette expérimentation, de l'amplifier et permettra à la Blanchisserie d'avoir un véritable outil à la disposition tant de la collectivité qu'éventuellement des particuliers, pour étendre par exemple les couches lavables à plus de particuliers.

M. Benoît CYPRIANI : Juste pour dire que le coût du chauffage électrique pour un lave-linge est impressionnant. Le simple fait de mettre cette chaudière qui chauffera l'eau pour le lave-linge économisera 3 200 € d'électricité en chauffage d'eau et 3 900 € en temps de fonctionnement du lave-linge chaque année. Donc sans subvention, cet équipement serait amorti en trois ans.

M. LE MAIRE : Monsieur GIRERD, c'est très développement durable ça.

M. Jean-Marie GIRERD : Oui, vous parlez au futur, Monsieur CYPRIANI, est-ce que ça sera possible d'avoir une évaluation une fois que les choses seront faites pour savoir exactement si on a fait plus ou moins bien, parce que je crois que c'est important dans ce domaine-là de savoir entre ce que l'on veut faire et ce qu'on réalise s'il y a des écarts et si tout se passe bien.

M. Benoît CYPRIANI : Pas de problème pour vous tenir au courant. On fera un bilan effectivement une fois que l'équipement sera mis en œuvre et dans un délai suffisant, on va dire un an peut-être.

M. LE MAIRE : Juste une petite parenthèse ; vous regarderez ce que j'avais écrit sur mon Facebook et qu'on vient de vérifier, il faut croire que nous sommes bien organisés, aucune négociation n'a abouti pas plus à Battant qu'ailleurs, donc vous avez dû lire trop vite».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.